

En 2024, interdiction de rouler en ville avec une « vieille » voiture !

écrit par François des Groux | 16 juin 2021



Les véhicules portant une vignette écologique CRIT'Air se situant au-delà de 3 risquent d'être très vite concernés par les futures restrictions de circulation. *Ad'N°1* Lionel Bironaventure

Quand on pense « vieille » voiture, on imagine la guimbarde de 30 ans genre Renault 19 ou Citroën XM et, pourtant, les futures restrictions anti-pollution prévues pour 2024 concerneront la plupart des véhicules en circulation !

De la part du gouvernement sous pression de l'UE, c'est une forme d'obsolescence programmée qui supposerait, pour pouvoir circuler librement dans 44 villes de France, le remplacement de plus de 26 millions d'automobiles .

Au delà de cette scandaleuse mise au rebut, comment

envisager l'achat d'ici 2 ans et demi d'un dispendieux et peu pratique véhicule électrique ou hybride quand nombre de Français n'arrivent plus à joindre les deux bouts ?

C'est à croire que les politiques dogmatiques – en premier lieu les écolo-bobo-pastèques à la Barbara Pompili – cherchent l'étincelle qui fera exploser le baril de poudre français. Cela aurait pu d'ailleurs être un 17 novembre 2018, après l'annonce par le gouvernement de la limitation à 80km/h et d'une hausse des tarifs des carburants, pour lutter « contre le réchauffement climatique ».

Certains vouent, depuis la terrible répression contre les Gilets jaunes, une haine tenace envers Macron et son gouvernement. Une haine qui risque de s'amplifier encore quand ils apprendront qu'à partir du 1er janvier 2024, la plupart seront interdits de circulation dans les ville, sous peine d'une amende de 68 €.

C'est donc le retour de l'écologie punitive envers les Français « *qui fument des clopes et roulent en diesel* » et l'installation d'une forme d'apartheid entre les nantis des beaux quartiers et leur e-SUV à 50 000€ et le populo interdit de rouler en Peugeot 306 année 1996 ou l'artisan et sa vieille Visa utilitaire.

Car, en effet, le nombre de ZFE (zones à faibles émissions) passera de 3 aujourd'hui (Grand Paris, Lyon, Grenoble) à 44 d'ici deux ans avec des critères de plus en plus restrictifs en fonction de la vignette [Crit'Air](#) (3,67€... pour l'instant).

44 zones à faibles émissions d'ici deux ans

 ZFE déjà existantes



Conséquence : si, depuis le 1er juin, les 4,7 millions de véhicules diesel en **Crit'Air 5 et 4** (avant le 1er janvier 2006) ne pouvaient déjà plus circuler de jour dans le Grand Paris, à Lyon et Grenoble, le 1er janvier 2024, ce sera au tour des véhicules en **Crit'Air 3 et 2** dans **44 ZFE**, soit 23,3 millions de véhicules supplémentaires !

Répartition des voitures en France



En millions, au 1^{er} janvier 2020

Électrique Nombre total de véhicules **38,2 millions**

	Tous les véhicules électriques : 100 % ÉLECTRIQUES ou à HYDROGÈNE	0,1
---	--	------------

Niveau 1

	Tous les véhicules à GAZ et les véhicules HYBRIDES RECHARGEABLES	8,4
	Euro 5 et 6 : à partir du 1 ^{er} janvier 2011 ESSENCE ET ASSIMILÉS	

Niveau 2

	Euro 4 : entre le 1 ^{er} janv. 2006 et le 31 déc. 2010 ESSENCE	Euro 5 et 6 : à partir du 1 ^{er} janv. 2011 DIESEL	13,4
---	--	--	-------------

Niveau 3

	Euro 2 et 3 : entre le 1 ^{er} janv. 1997 et le 31 déc. 2005 ESSENCE	Euro 4 : entre le 1 ^{er} janv. 2006 et le 31 déc. 2010 DIESEL	9,9
---	---	---	------------

Niveau 4

	Euro 3 : entre le 1 ^{er} janv. 2001 et le 31 déc. 2005 DIESEL	3,7
---	--	------------

Niveau 5

	Euro 4 : entre le 1 ^{er} janv. 1997 et le 31 déc. 2000 DIESEL	1
---	--	----------

	Euro 1 et avant : jusqu'au 31 décembre 1996 NON CLASSÉES	1,7
---	--	------------

Les dates indiquent l'inscription sur la carte grise ou, à défaut, la date de première immatriculation.

SOURCES : SDES, RSVERO, DONNÉES PROVISOIRES.

LP/INFOGRAPHIE. 13/6/2021

Source : Le Parisien

Conclusion : sur 38,2 millions d'automobilistes, seuls 9,5 pourront circuler sans restrictions. C'est-à-dire principalement les citadins les plus aisés. Seront donc pénalisées les classes populaires et moyennes, les ruraux et les périurbains chassés des centre-villes par le coût de l'immobilier

Tout cela pour « lutter contre le réchauffement climatique »

(pendant que la Chine et les États-Unis continuent de polluer) et les « 40 000 décès par an liés à la pollution »...

A titre personnel, avec un crédit immobilier sur le dos, il nous serait impossible de remplacer nos deux véhicules qui, pourtant, polluent peu et roulent sans problème. Si, à la rigueur, nous pourrions envisager une citadine électrique (minimum 15 000€) pour les déplacements courants en ville, comment remplacer notre monospace puisqu'il n'existe pas de modèle à moins de 40 000€ ? D'autre part, leur autonomie reste ridicule (300 km maxi) et nous ne disposons pas, dans notre résidence, de bornes de recharge.

D'ailleurs, pour rouler tous les jours ou partir en vacances, il faudrait mettre partout à disposition des dizaines de millions de bornes : mais si l'on ferme nos centrales nucléaires, avec quoi les recharger ?

La vérité, c'est que dans les hautes sphères dirigeantes du capitalisme mondialisé, il a été décidé de faire entrer de force et malgré eux les Occidentaux dans une sorte de nouvelle révolution industrielle basée sur des technologies soit-disant « vertes ». Nul doute que leurs « vieilles » voitures trouveront une seconde vie à polluer... en Afrique ou au Moyen-Orient.

Mesures anti-pollution : la fronde des automobilistes contre l'extension des zones à faibles émissions



Les véhicules portant une vignette écologique Crit'Air se situant au-delà de 3 risquent d'être très vite concernés par les futures restrictions de circulation. AFD/Leonel Bonaventura

L'association 40 millions d'automobilistes n'avait pas vu poindre d'animosité aussi forte à l'encontre d'une mesure gouvernementale depuis des mois.

« En termes de colère, les appels et les courriers que nous recevons sur ce sujet sont encore plus virulents que lors de l'augmentation du prix des carburants ou même de la réduction de la vitesse à 80km/h », certifie son délégué général Pierre Chasseray.

L'objet de cette ire se résume en trois lettres : ZFE, pour « zone à faibles émissions ». Comme c'est déjà le cas dans la métropole parisienne, le principe consiste, dès 2023 dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants, à interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants. Si vous possédez une vignette écologique Crit'Air se situant au-delà de 3, vous pourriez très vite être concernés. Et menacés à terme d'une amende de 68 euros si vous circulez dans une zone à circulation restreinte.

En région parisienne, à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86, les Crit'Air 4, c'est-à-dire les voitures diesels immatriculées avant le 1er janvier 2006 et les deux-roues motorisés d'avant juillet 2004, n'ont plus le droit de rouler en semaine de 8 heures à 20 heures depuis le 1er juin. En juillet 2022, ce sont les Crit'Air 3 qui seront interdits. Puis le 1er janvier 2024, les Crit'Air 2, c'est-à-dire la quasi-totalité des diesels.

Alors que la France est **menacée par l'Europe** d'une amende record pour non-respect des seuils de qualité de l'air dans plusieurs grandes villes, le ministère de l'Écologie voit dans les ZFE l'arme la plus efficace pour lutter contre les rejets de particules fines et d'oxydes d'azote. Dans le cadre de l'examen du projet de loi Climat, le Sénat étudie justement ce lundi 14 juin la généralisation de ces zones.

[...] « Les restrictions de circulation induites par les ZFE sont des mesures discriminatoires parce qu'elles pénaliseront le plus durement **les foyers les moins aisés, ceux qui n'ont pas les moyens de résider dans les centres-villes et qui ont donc le plus besoin de leur véhicule motorisé pour se déplacer au quotidien** », souligne 40 millions d'automobilistes.

D'après ses calculs près de « sept Français sur dix n'auront plus le droit de circuler librement d'ici moins de quatre ans ». « Leur seul tort est d'avoir acheté légalement une voiture correspondant à leurs besoins de mobilité et à leur budget », insiste l'association.

40 000 décès par an liés à la pollution

Le gouvernement, lui, fait d'autres calculs. « Chaque année, la pollution de l'air tue 40 000 personnes en France, rappelle la ministre de l'Écologie Barbara Pompili.

La cause principale est connue : l'air de nos grandes villes est chargé de particules fines et d'oxydes d'azote, générés à 70 % par la circulation automobile. Demain, grâce à ce texte, nous respirerons un air plus pur ».

(Article réservé aux abonnés)

<https://www.leparisien.fr/automobile/mesures-anti-pollution-la-fronde-des-automobilistes-contre-lextension-des-zones-a-faibles-emissions-14-06-2021-K2FSQR2HTJFIRCRN6M4XJWIZKM.php>

Pour une famille de 5 personnes, un chien et des valises, prévoir une citadine et un monospace. Budget minimum à prévoir d'ici 2024 pour pouvoir circuler sans restrictions : 58 000€ ! (+location des batteries et achat des bornes de recharge)



La citadine la moins chère du marché : la Skoda Citigo e-IV (15 768€, 265 km d'autonomie)



Un des rares grands monospaces électriques : le Nissan e-NV200 Evalia (41 900€, 200 km d'autonomie)